



Compte Rendu Conseil d'établissement du 7/11/2023

Pour cette première séance de l'année scolaire 2023-2024, les membres du conseil d'établissement sont :

COCAC	DEPRIESTER Dominique (absent, excusé)
PROVISEURE	GAUTROT-LAMOUREUX Pascale
PROVISEURE-ADJOINTE	GUILIANELLI Catherine
SECRETAIRE GENERAL	MONNIER Frédéric
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	MARINO Julia
DIRECTRICE MATERNELLE	FAVRETTO Agnès
DIRECTEUR ELEMENTAIRE	MAHIOUT Christophe

5 REPRESENTANTS D'ENSEIGNEMENT, DE DIRECTION, D'EDUCATION, DE SURVEILLANCE OU DE DOCUMENTATION

Pascal BERTRAND
Jean Michel CALLAIS
Eva RUBIO
Matilde DUARTE
Pablo COUFFIGNAL

2 REPRESENTANTS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SERVICE

Géraldine DUARTE
Estelle RABALLAND

5 REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Hélène LEROY MONARD
Ariane DE FESQUET BRIZ
Mélanie RIBEIRO
Philippe MONTI (remplacé par Yannick JOLY)
Liliane DUARTE

2 REPRESENTANTS DES ELEVES

Wassim CHETTOUH 4.6
Diana PAIXAO MOREIRA 3.5

CONSEILLERS CONSULAIRES DE LA CIRCONSCRIPTION

CARDON Hervé (absent)
CONESTABILE Françoise
GOATER Laurent(absent)
LETARTRE Julien

Chef des services consulaires de France JIMENEZ Daniel (absent)

VICE PRESIDENT CVL FUGAS Francisca TC

PRESIDENT ASSOCIATION ANCIENS ELEVES M. Filipe OLIVEIRA

2 PERSONNALITES LOCALES SOARES Joao

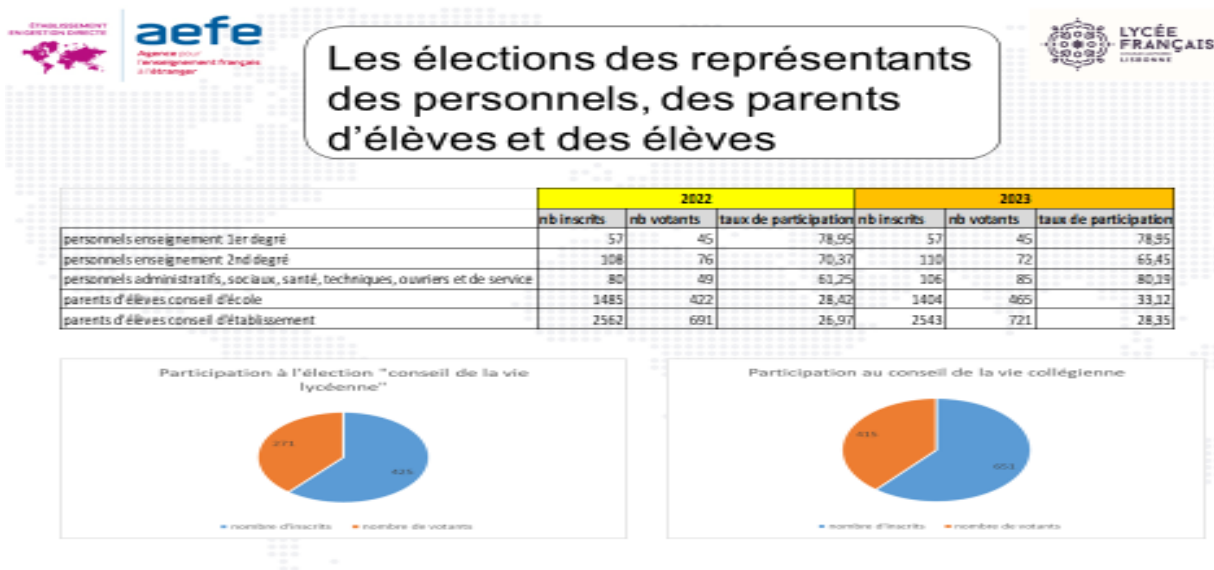
Le quorum étant atteint, Madame la Proviseure ouvre la séance à 17h30 et remercie l'ensemble des participants. Elle félicite les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves élus.

1 - Elle présente l'ordre du jour et procède à son approbation. Voté à l'unanimité.

2 - Elle soumet le procès-verbal du précédent conseil d'établissement du mois de juin 2023. Le document n'appelle pas de remarques. Voté à l'unanimité.

17h38 arrivée de M. Soares

3 - Le secrétaire Général présente les résultats des élections et en souligne le taux de participation meilleur que l'année passée. Il procède à l'installation des instances.



Les instances

Conseil d'établissement	•Le conseil d'établissement est l'instance principale de l'établissement compétente pour le 1 ^{er} degré, le 2 nd degré et le cas échéant les classes post bac
Conseil d'école	•Le conseil d'école est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école
Conseil du second degré	•Le conseil du second degré prépare les travaux du conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré
Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement	•Le CESCE est une instance de réflexion et un outil de pilotage d'observation et de veille ... en matière de prévention, d'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable
Conseil de la vie collégienne	•Le CVC formule des propositions sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité des collégiens
Conseil des délégués de la vie lycéenne	•Le CVL formule des propositions sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité des lycéens
Conseil de discipline	•Le conseil de discipline est compétent pour prononcer toutes les sanctions prévues au règlement intérieur
Commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire	•La CHSCS est instituée pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène et à la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire
Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels	•La CHSCT est instituée pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'établissement
Cellule de formation continue	•Elle définit la politique de formation et de développement professionnel de l'ensemble des personnels

Autres instances (les membres ne sont pas élus)

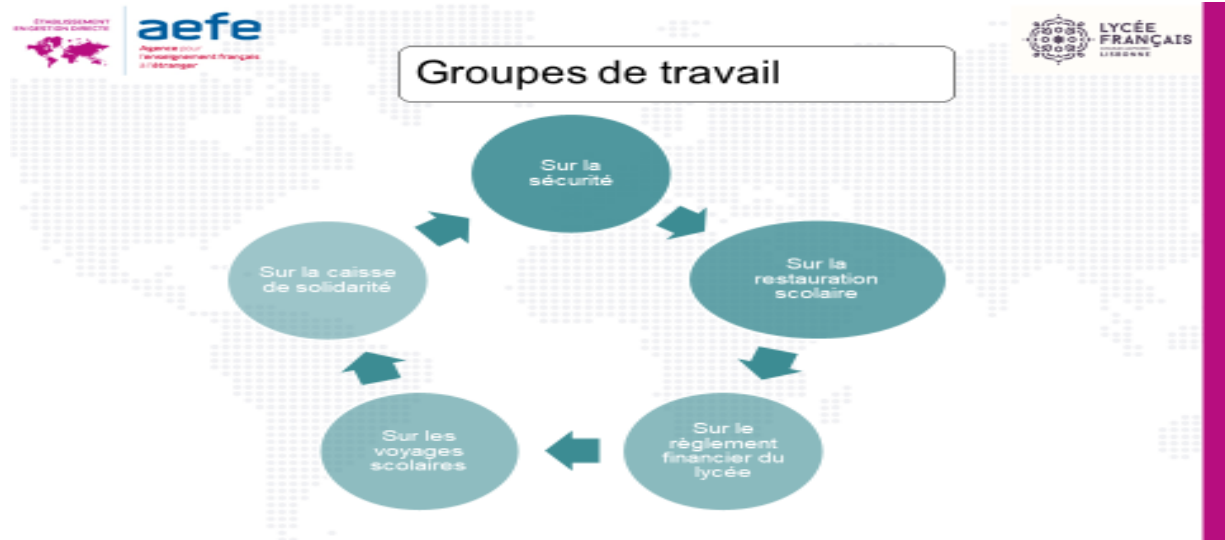
Conseil pédagogique	•Le conseil pédagogique est compétent pour toutes les questions pédagogiques du second degré
Conseil des maîtres	•Le conseil des maîtres est compétent pour toutes les questions pédagogiques du premier degré
Conseil des maîtres de cycle	•Le conseil des maîtres de cycle est compétent pour les questions pédagogiques du cycle concerné
Conseil école / collège	•Le conseil école/collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège
Commission éducative	•La commission a pour mission d'examiner la situation d'un élève

A l'instar des années passées, plusieurs groupes de travail sont proposés aux membres. Certains ont déjà été constitués et sont réunis depuis le début du mois de septembre : sécurité et restauration.

Madame la Proviseure précise que la liste n'est pas exhaustive et que la composition n'est pas fixe. Il s'agit de groupes de travail qui peuvent évoluer tout au long de l'année scolaire.

La représentante des personnels non enseignants indique certaines catégories de personnels ne sont pas représentées dans certains groupes de travail.

Monsieur le Secrétaire Général répond que cela est possible car certaines instances non ouvertes à tous peuvent avoir des sujets identiques avec les groupes de travail. Par exemple, la restauration. Pour les élèves, ce sujet relève du CVC et du CVL ; pour les personnels, ce sujet relève de la CHSCT ou de la CDSCT ; et pour les parents cela relève principalement du conseil d'établissement. Le but des groupes de travail est de réfléchir collectivement et d'agir rapidement.



17h49 Arrivée de Mme Monard Leroy

4 -. Monsieur le Secrétaire Général expose les principaux points du règlement intérieur relatif au fonctionnement du conseil d'établissement.

Madame la Provisoire s'interroge sur la fonction du secrétariat qui relève principalement des membres représentant l'administration. Les représentants des personnels et des parents d'élèves sont d'accord pour participer à la relecture. Madame De Fesquet Briz accepte la mission pour cette séance.

A la question de la durée d'une séance posée par les représentants des personnels enseignants, Madame la Provisoire répond qu'une séance ne doit pas dépasser 2h30.

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

3 – règlement intérieur du conseil d'établissement

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LYCEE CHARLES LEPIERRE (Code de l'éducation, art. R. 421-25 - Circulaire AEFE n° 1033 du 01/07/2021)

Article 1. - Périodicité

Le conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire **à l'initiative du chef d'établissement** dont il est le président **au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois qui suit les élections**. Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'AEFE, du chef du poste diplomatique ou de son représentant, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour déterminé. Dans ce cas aucune « question diverse » ne devrait être traitée.

Article 2. - Convocation

Le chef d'établissement **fixe les dates et heures des séances**. Il envoie les convocations accompagnées du **projet d'ordre du jour** comportant l'annonce des votes prévus, et des documents préparatoires, au moins dix jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour.

Le **président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile** en fonction de l'ordre du jour. En cas d'empêchement d'un membre titulaire, son suppléant siège valablement à sa place.

Article 3. – Quorum

Le conseil d'établissement ne peut siéger valablement que **si le nombre de membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres en exercice, et qui ont voix délibérative**, composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'établissement est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

Article 4. - Ordre du jour

Il est établi par le chef d'établissement et **comporte les points qui seront abordés, soit pour information, soit pour débat ou délibération**.

Les demandes de mise à l'ordre du jour, y compris les éventuelles motions pour débat, sont transmises par écrit au chef d'établissement 15 jours au moins avant les séances afin d'être intégrées aux convocations. **Cette disposition ne concerne pas les « questions diverses » qui peuvent être ajoutées au moment de l'adoption de l'ordre du jour, en début de réunion, dans la limite de la durée de la séance et de la disponibilité des informations, pourvu qu'elles aient été déposées 72 heures avant la réunion auprès du président.**

L'ordre du jour est adopté en début de séance.

Article 5. - Procès-verbal

A chaque début de séance, le président **fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration, et d'un secrétaire adjoint**. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves. Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis au plus tôt, aux membres du conseil et à l'AEFE.

Il est **soumis à l'approbation à l'ouverture de la séance suivante**, avant adoption de l'ordre du jour, et est affiché dans l'établissement pour une durée de quatre mois.

Article 6. – Déroulement et fonctionnement

Les séances du conseil d'établissement ne **sont pas publiques et ses membres sont tenus à une obligation de discrétion** notamment pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Chaque membre du conseil s'engage, durant les délibérations et les discussions, à respecter les opinions et les convictions de chacun.

Les séances débutent, **sauf exception à 17h30 et sont organisées de préférence le lundi, mardi ou jeudi. La durée des séances ne doit pas excéder 2 heures 30.**

Article 7. – Votes

Membres siégeant avec droit de vote:

Les membres de l'administration

le chef du poste diplomatique ou son représentant

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des personnels administratifs et de service

Les représentants des parents d'élèves et des élèves du second degré

Membres siégeant à titre consultatif:

- le consul de France ou son représentant

- les conseillers consulaires de la circonscription concernée

- le président de l'association des anciens élèves de l'établissement ou son représentant

- la présidente de l'AEL

Les votes, qui sont personnels, interviennent à main levée, à la majorité des suffrages exprimés. Toutefois, le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande. Lors des discussions, les membres élus ne peuvent s'exprimer qu'au titre de la catégorie qu'ils représentent. Par ailleurs, un membre du conseil d'établissement ne peut, au nom du principe d'impartialité, prendre part aux délibérations, ni être présent dans la salle, lorsqu'il a un intérêt personnel à l'affaire qui en fait l'objet. En cas de partage des voix, celle du président du conseil est prépondérante.

5 – Monsieur le Secrétaire Général demande un avis sur la concession de logement de fonction proposée par nécessité absolue de service à la fonction de chef d'établissement. Madame la Provisure précise que c'est une obligation de loger. Voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

4 – concession de logement de fonction

« le conseil d'établissement émet un avis formé par un vote sur :

- dans les EGD, la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service, pour utilité de service, ou au titre de la convention d'occupation précaire »

Décision AEFE n° 0712 du 24 juillet 2023 portant concession de logement par nécessité absolue de service : en sa qualité de Provisoire, est concédé par nécessité absolue de service un logement appartement avec 4 chambres T6 – 169m²

6 – Monsieur le Secrétaire Général présente le budget rectificatif n2 de l'année 2023 en ayant au préalable expliquer l'organisation et le fonctionnement financier dans un lycée. Monsieur l'agent comptable explique la différence entre l'ordonnateur (celui qui décide la dépense) et le comptable (celui qui paie la dépense)

Définition du budget

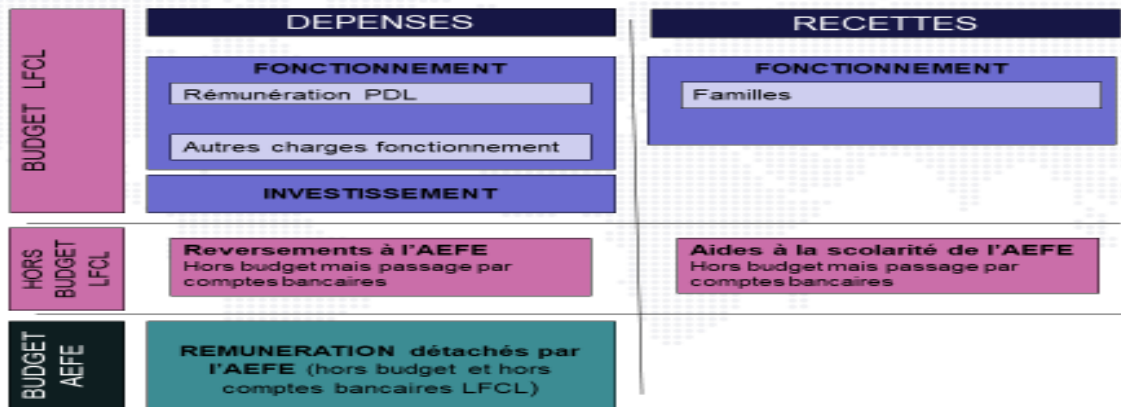
le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes d'un exercice

1 - il commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre -
annualité

2 - il englobe la totalité des charges et des produits de
l'établissement dans un document unique - unité

3 - il doit être élaboré sans compensation entre certaines recettes
et certaines dépenses - universalité

4 - on dit que le budget doit être sincère et équilibré



3 CATEGORIES DE DEPENSES

Noms	Budget 2016 par destination	BUDGET INITIAL 2016			
		Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Total
0000 Excellence éducative					
0001 Accompagner et faire vivre le réseau					
0002 Modernisation support et immobilier					

3 CATEGORIES DE RECETTES

Noms	Budget 2016 par destination	BUDGET INITIAL 2016			
		Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Total
0000 Droits de scolarité					
0001 Subventions					
0002 Autres recettes					

Noms	DEPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
TOTAL DES DEPENSES 2016				
TOTAL DES RECETTES 2016				

BUDGET LFCL

Noms	Budget 2016 par destination	BUDGET INITIAL 2016			
		Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Total
0000 PERSONNEL					
0001 FONCTIONNEMENT					
0002 INVESTISSEMENT					

Noms	Budget 2016 par destination	BUDGET INITIAL 2016			
		Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Total
0000 3 CATEGORIES DE RECETTES					

Noms	DEPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
TOTAL DES DEPENSES 2016				
TOTAL DES RECETTES 2016				

BUDGET LFCL

le budget est organisé par destinations et fonctionne en comptabilité d'engagement et de caisse

- 1 - les dépenses sont suivies en **autorisations d'engagement (AE)**. Cela correspond aux engagements juridiques que l'établissement (donc l'AEFE) sera amenée à souscrire dans l'année, que le marché soit annuel ou pluriannuel
- 2 - les dépenses sont suivies en **crédits de paiement (CP)**. Cela correspond aux prévisions de décaissements compte tenu du rythme de réalisation des engagements

HORS BUDGET LFCL

DECAISSEMENTS		ENCAISSEMENTS
44174 - AEFE Bourses scolaires		44174 - AEFE Bourses scolaires
541100 - PRR		541100 - PRR
541101 - PFC		541101 - PFC
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES		
541103 - INDEMNITES DE SURV EXAMEN (UE)		
541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS		
541105 - DEMAT DES EXAMENS		
541106 - AUTRES PARTICIPATIONS		541106 - AUTRES PARTICIPATIONS
541200 - BUREAU DES EN		
541201 - DECHARGES SYNDICALES		
541202 - DECONCENTRATIO DES VOYAGES		
541203 - SURV FONCF FRANCO ALLEMANDE		
541204 - FINANCEMENT IMMO		541204 - FINANCEMENT IMMO
541300 - AUTRES FINANCEMENTS ECD		
541301 - Participation Madrid		
541302 - Participation Liège		
541303 - Participation Madrid		
541304 - Participation Liège		
541305 - Participation Madrid		
541306 - Participation Liège		
541307 - Participation Madrid		
541308 - Participation Liège		
541309 - Participation Madrid		
541310 - Participation Liège		
TOTAL DE LA PARTICIPATION AU RESEA		ENTRAUX

< Bourses scolaires >
décaissements =
encaissements

< PRR participation à la rémunération des personnels détachés, donc que dépenses

< PFC participation au fonctionnement, donc que dépenses

< prise en charge des rémunérations accessoires des personnels détachés, donc que dépenses

< autres décaissements et autres encaissements >

Budget rectificatif n° 2 en 2023 (BR2)

Recettes	Compte financier 2022 COFI	BR1	BR2	Variation COFI / BR2	Variation BR1 / BR2
Droits de scolarité	11 747 728 €	12 980 459€	12 790 388 €	+ 1 042 660 €	- 190 071 €

- Il était attendu 320 nouvelles inscriptions sur l'année civile. Il en a été compté 260. Les droits de première inscription étant de 2500 € par élève, une baisse de 130 000 € des recettes est à constater dans les comptes (60 élèves x 2500 €)
- Le budget de l'année 2023 a été construit avec 2051 élèves. Ce budget rectificatif est construit avec les effectifs de début septembre 2023 soit 2044 élèves. Un élève représente un apport moyen d'environ 6500 €, soit un total d'environ 45 000 €

A la question de la vacance de places pour les élèves, Madame la Proviseure rappelle que le lycée devait ouvrir une classe de maternelle. Le directeur de l'école élémentaire précise que nous avons dû faire machine arrière au mois de juin car il y a eu beaucoup de désistements.

Un parent s'interroge sur les effets de l'augmentation des frais de première inscription ? la représentante des personnels non enseignants dit que les frais d'inscription à cette hauteur sont en effet dissuasifs. Si notre objectif est aussi d'attirer les familles portugaises, la question des frais de première inscription doit se poser. Madame la Proviseure indique qu'il faut trouver un juste équilibre. Il y a des niveaux d'enseignement où nous avons beaucoup de demandes d'inscription, par exemple en seconde.

dépenses	Compte financier 2022 COFI	BR1	BR2	Variation COFI / BR2	Variation BR1 / BR2
PERSONNEL	6 276 347 €	6 876 000 €	6 976 000 €	+ 699 653 €	+100 000 €
FONCTIONNEMENT	3 010 951 €	3 063 099 €	2 960 599 €	- 50 352 €	- 102 500 €
INVESTISSEMENT	657 394 €	1 002 000 €	1 002 000 €	+344 606 €	0 €

- Les dépenses de personnel sont projetées en augmentation de 100 000 € et devraient atteindre les 7 millions € en dépenses totales annuelles. La hausse est significative de près de 700 000 € en comparaison avec les chiffres arrêtés de 2022.

En réalité, la hausse est évaluée à + 200 000 € entre le BR1 et le BR2, mais 100 000 € correspondent à des charges sociales qui seront décaissées et imputées sur l'année 2024.

Ce budget rectificatif intègre les effets des décisions d'augmentation salariales en juin 2023 et notamment la prime de 825 € par personne en raison du contexte d'inflation. Le nombre de personnels recrutés droit local en équivalent temps plein est de 170, soit environ 140 000 €.

dépenses	Compte financier 2022 COFI	BR1	BR2	Variation COFI / BR2	Variation BR1 / BR2
PERSONNEL	6 276 347 €	6 876 000 €	6 976 000 €	+ 699 653 €	+100 000 €
FONCTIONNEMENT	3 010 951 €	3 063 099 €	2 960 599 €	- 50 352 €	- 102 500 €
INVESTISSEMENT	657 394 €	1 002 000 €	1 002 000 €	+344 606 €	0 €

- Les dépenses de fonctionnement sont en baisse et descendent en dessous les 3 millions €

La baisse des crédits de paiement de 102500 € est possible uniquement en raison de l'absence de versement d'acomptes au titre de l'impôt IRC 2023.

Comme indiqué dans le compte rendu du conseil d'établissement du mois de juin, les effets des décisions salariales de juin se constatent dans ce budget rectificatif.

Les évolutions salariales reposaient sur une exonération de l'impôt sur les sociétés. Durant l'été, la réponse a été négative. Depuis le mois de septembre, nous travaillons avec un cabinet d'avocats qui nous a remis récemment une note d'opportunité (reposant sur l'association SEF) qui a été envoyée aux services de l'ambassade pour analyse. Une nouvelle possibilité semble possible : celle d'un amendement dans la loi de finances 2024 (reposant sur le NIF AEFE)

dépenses	Compte financier 2022 COFI	BR1	BR2	Variation COFI / BR2	Variation BR1 / BR2
PERSONNEL	6 276 347 €	6 876 000 €	6 976 000 €	+ 699 653 €	+100 000 €
FONCTIONNEMENT	3 010 951 €	3 063 099 €	2 960 599 €	- 50 352 €	- 102 500 €
INVESTISSEMENT	657 394 €	1 002 000 €	1 002 000 €	+344 606 €	0 €

- Aucune évolution n'est prévue sur les opérations d'investissement, à la hausse comme à la baisse.

Néanmoins, des virements budgétaires 40 000 € ont été effectués dans l'enveloppe pour permettre le paiement des retenues de garantie liées à l'opération de construction de la nouvelle école

Une enveloppe de 30 000 € a été préservée pour permettre l'engagement et le paiement des études liées à la rénovation de la restauration scolaire

FM :

A la question des désordres liés à la construction de la nouvelle école, le Secrétaire Général indique qu'il lui semble difficile de se retourner vers l'architecte désormais.

DEPENSES			RECETTES	
	AE	CP	Montant	
Fonctionnement		2 960 599,00		Autres financements de l'Etat
Investissement		1 000 000,00		Autres financements publics
Personnel		6 976 000,00	12 790 387,53 €	Recettes propres
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)		10 938 599,00	12 790 387,53	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)				SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	6 976 000,00	Subventions de l'Etat	
dont charges de pensions civiles*		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 120 599,00	Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	12 790 388,00
TOTAL DES CHARGES (1)	10 096 599,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	12 790 388,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 693 789,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 790 388,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 790 388,00

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montant
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 693 789,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	200 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	40 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 853 789,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	2 853 789,00
Investissements	1 000 000,00	Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 000 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 853 789,00
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	1 853 789,00	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00

Etablissements Établissements Établissements		aefe		LYCÉE FRANÇAIS	
Engagements "double flux" (financement budgétaires, désormais simples flux de trésorerie)					
DECAISSEMENTS		Montant	Montant	ENCAISSEMENTS	
44174 - AEFÉ Bourses scolaires		321 000,00	321 000,00	44174 - AEFÉ Bourses scolaires	
541100 - PRR		2 022 300,00		541100 - PRR	
541101 - PFC		557 600,00		541101 - PFC	
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES		138 800,00		541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE) (IJE)	
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)		1 600,00		541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS	
541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS				541105 - DEMAT DES EXAMENS	
541105 - DEMAT DES EXAMENS				541106 - AUTRES PARTICIPATIONS	
541106 - AUTRES PARTICIPATIONS				541200 - BUREAU DES IEN	
541200 - BUREAU DES IEN				541201 - DECHARGES SYNDICALES	
541201 - DECHARGES SYNDICALES			3 926,00	541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES	
541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES			12 000,00	541203 - SURV FONCT FRANCO ALLEMANDE	
541203 - SURV FONCT FRANCO ALLEMANDE				541204 - FINANCEMENT IMMO	
541204 - FINANCEMENT IMMO		370 000,00	20 000,00	541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD	
541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD			1 000 000,00	541300 - Formation continue Barcelone IRF	
541300 - Formation continue Barcelone IRF		45 000,00		541301 - Rémunération Marietta-Inigo Madrid	
541301 - Rémunération Marietta-Inigo Madrid		19 000,00		541301 - Facturation frais mission Inigo Madrid	
541301 - Facturation frais mission Inigo Madrid				541301 - Facturation frais mission Inigo Barcelone	
541301 - Facturation frais mission Inigo Barcelone				541301 - Facturation frais mission Inigo Valence	
541301 - Facturation frais mission Inigo Valence				541301 - Dématérialisation Barcelone	
541301 - Dématérialisation Barcelone		19 490,00		541301 - Participation JI Bruxelles 2022	
541301 - Participation JI Bruxelles 2022				541301 - Examens Madrid	
541301 - Examens Madrid		29 960,00		541301 - Déduction participation aux examens Madrid	
541301 - Déduction participation aux examens Madrid			6 300,00		
TOTAL DE LA PARTICIPATIONS AU RESEAU		3 524 640,00	1 363 226,00	TOTAL DES ENCAISSEMENTS EN PROVENANCE DES SERVICES CENTRAUX	

Monsieur le Secrétaire Général indique le lycée doit verser 370000 euros par an pour rembourser le prêt France trésor, pendant 8 ans à compter de 2023. Monsieur le comptable souligne que la situation financière de l'établissement est à surveiller. Il faut faire attention au coût de fonctionnement.

Etablissements Établissements Établissements		aefe		LYCÉE FRANÇAIS	
Décaissements : 3 524 640 € Encaissements : 1 363 226 € Variation : - 2 161 414 €					

Etablissements Établissements Établissements		aefe		LYCÉE FRANÇAIS	
BUDGET LFCL		+	HORS BUDGET LFCL		
Résultat corrigé : + 532 375 € CAF corrigée : + 692 375 € Variation fonds de roulement corrigée ou variation de la trésorerie corrigée : - 309 626 €					
Niveau du FONDS DE ROULEMENT COFI 2022				500 856,43	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT COFI 2022				-418 832,42	
Niveau de la TRESORERIE COFI 2022				1 932 717,92	

Voté à l'unanimité.

7 – Monsieur le Secrétaire Général présente la programmation et le financement des voyages scolaires 2023 2024. Au préalable, il rappelle la réglementation et la volonté de la direction de simplifier les procédures

The graphic features a light grey world map background. In the top left corner, there is a logo for 'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DIRECTE' with a pink map icon. Next to it is the 'aeefe' logo, which includes the text 'Agence pour l'enseignement français à l'étranger'. In the top right corner, there is a circular logo for 'LYCÉE FRANÇAIS LIBOURNE'. A white rounded rectangular box in the upper middle contains the text 'Voyages scolaires'. Below it, a light blue rounded rectangular box contains the text 'Une réunion a été organisée pour tout le personnel le 11 octobre 2023'. At the bottom, there is a list of two bullet points. A vertical pink bar is on the right side of the graphic.

Voyages scolaires

Une réunion a été organisée pour tout le personnel le 11 octobre 2023

- Circulaire AEFE du 30 novembre 2017 : modalités de gestion des voyages scolaires
- Circulaire Education Nationale du 13 juin 2023 : organisation des sorties et des voyages scolaires

Circulaire AEFÉ du 30 novembre 2017 : modalités de gestion des voyages scolaires

1 - le conseil d'établissement émet un avis conforme par vote sur la programmation et le financement. Le programme est arrêté par année scolaire. Le montant maximum de la participation des familles pour chaque voyage doit être précisé (elle est fixée par une décision du chef d'établissement et elle est fixe)

2 - la contribution demandée aux parents doit être calculée au plus juste. Les frais des accompagnateurs pourront être inclus dans le budget

3 - il convient de présenter un bilan pédagogique et financier au conseil d'établissement

Circulaire Education Nationale du 13 juin 2023 : organisation des sorties et des voyages scolaires

Les voyages :

- Favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences
- Concourent à l'épanouissement des élèves
- Participent à leur ouverture au monde
- Permettent d'illustrer les enseignements
- Offrent une expérience sociale unique

Tout élève quel que soit son milieu social d'origine doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire

3 objectifs donnés par la circulaire :

- **Simplifier durablement l'organisation** des voyages scolaires
- **Favoriser la participation de tous les élèves** aux sorties scolaires en y associant étroitement les parents (rappel : les voyages scolaires sont des sorties scolaires facultatives comprenant une ou plusieurs nuitées se déroulant en partie hors temps scolaire)
- **Harmoniser le traitement des demandes** d'autorisation de sorties scolaires sur le territoire national

Simplifier durablement l'organisation des voyages scolaires

- La programmation et l'organisation des sorties constituent une réelle opportunité de **mobiliser les acteurs** de la communauté éducative
- La sortie concerne **de préférence une classe entière** ou à tout le moins un groupe d'élèves présentant un intérêt commun
- La durée des voyages scolaires **ne peut excéder 5 jours pris sur le temps scolaire**
- La transmission **par voie dématérialisée** est à privilégier
- Les voyages scolaires sont **autorisés par le chef d'établissement**
- Il nécessite **de collecter l'autorisation des responsables** légaux
- La présence d'une personne **formée aux premiers secours** est obligatoire sur le lieu d'hébergement
- Les accompagnateurs autres que les personnels sont **soumis à un contrôle d'honorabilité**

Actualiser la
charte des
voyages

Une représentante des parents d'élèves indique qu'il faut rappeler aux parents qu'ils peuvent être aidés par la caisse de solidarité. De même, des familles seraient intéressées pour donner une plus grande participation à la caisse. Est-ce possible d'un point de vue réglementaire ? L'agent comptable indique qu'il n'y a aucun problème d'un point de vue réglementaire. Les familles peuvent donner plus si elles

le souhaitent. C'est libre et nous sommes souples sur ce point.



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Favoriser la participation de tous les élèves

- Les élèves qui ne participent pas à une sortie scolaire facultative **doivent être accueillis dans l'enceinte** de l'établissement
- Les organisateurs de voyages scolaires consultent utilement le **catalogue national des structures d'accueil labélisées**
- L'organisation nécessite la prise en compte de besoins en aménagement et en **accompagnement des élèves en situation de handicap** ou à besoin médical spécifique
- Les établissements peuvent recourir au **financement participatif**

Simplifier
le recours à
la caisse de
solidarité



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Programmation et financement 2023-2024

Caractéristiques		Classes	Dates	Niveau	accompagnateurs	disciplines	Financement	participation par élève
Visitez Badminton	M VINHAS	3ème-2nd	12-15 mars 2024	8	2	AS-EPS	AS-lycée et familles	
Barcelone Escalade	Mme LOUVEAU	tout niveau 9ème à Term	16-21 juin 2024	15	2	AS-EPS	AS-lycée et familles	315
Monten Escalade	Mme LOUVEAU	tout niveau 9ème à Term	15-19 août 2024	15	2	AS-EPS	AS-lycée et familles	300
Tenente Rugby	Mme COMBES	3ème et 5ème	18-22 mars 2024				AS-lycée et familles	
Paris en route vers Paris 2024 olympisme (écriture nom)	Mme COMBES	4ème et 3ème	13-17 mai 2024	8	2	AS-EPS	zone AEF 2500 et familles	650
Athènes jeux internationaux de la jeunesse	Mme COMBES	2nd	27 mai au 2 juin 2024	8				
Bruxelles OLPJ	Mme MORIN	sélection musiciens	29 mars au 4 avril	2 à 4	0	Musique	familles	200
Madrid Chorale et Orchestre échange	Mme MORIN	élèves de 6ème à Term	20 au 23 avril 2024	36	4	Musique	familles	68
Espagne voyage des latinistes	Mme JULIEN	3ème et 2nd		48	3		familles	
Allemagne échange	Mme MADEC	2nd	13 au 22 mars 2024	26	2		familles	595
Madrid jeunes reporters	M MADAOUI	tout niveau 9ème à Term	15-17 janvier 2024	3	1		lycée	
Irlande Dublin	Mme POGODALLA	Séjour euro anglais	23 au 29 janvier 2024	32	2		familles-lycée 1000€	505
ambassadeurs, ambassades en herbe 2024	Les CPE du lycée	du CM1 à la terminale	en 2024	3	1		lycée et familles	300
Portugal voyage des Conf. Obidos	M MAHOUT	Conf	13-17 mai 2024	140			familles	
Alizante sur les valeurs de l'olympisme	Mme COMBES	On2-6ème	15-17 août 2024	8	2	AS-EPS-lycée	AS-lycée et familles	

- **En route pour Paris 2024, Olympisme j'écris ton nom**

Coût de 7800€
650€ par élève x 6 élèves = 3900€
Subvention de l'AEFE = 2900€
Don de l'association sportive
Aide du lycée

"**EN ROUTE POUR PARIS 2024: Olympisme, j'écris ton nom**"

- participer à un événement sportif en lien avec des établissements français eux aussi labellisés Génération 2024 (4 établissements français Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Versailles + 1 établissement AEFE Lisbonne)
- préparer les élèves volontaires à vivre les JOP de façon éclairée
- travailler sur les valeurs de l'olympisme
- découvrir Paris à travers des sites olympiques
- se rencontrer, échanger autour de plusieurs activités sportives olympiques et paralympiques

A la question d'une représentante des parents d'élèves sur la possibilité pour les élèves de postuler à certains voyages, Madame la Proviseure indique que cela est possible. Néanmoins, nous le vérifierons auprès des enseignants.

- **Voyage à Dublin**

Contrat avec une agence de voyages Desti-nations pour un total de 19915,88€
595€ par élève x 32 élèves = 19040€
Aide du lycée

JOUR 1 | ARRIVÉE À DUBLIN

Vol direct Lisbonne - Dublin, opéré par la compagnie aérienne Aer Lingus (10h50 - 13h45)
Arrivée à l'aéroport de Dublin et transfert en autocar en centre ville
Déjeuner libre à la charge du groupe
Découverte libre de Saint Patrick's Cathedral à Dublin, un incontournable de la capitale irlandaise, ayant une histoire de plus de 1500 ans
Rencontre avec les familles
Dîner puis nuit en famille à Dublin (ou alentours)

JOUR 2 | INITIATION AUX SPORTS GAÉLIQUES ET IMMERSION DANS LA CULTURE IRLANDAISE

Petit-déjeuner
Initiation aux sports gaéliques (hurling, football, handball), équipement et entraîneur à disposition. Après l'initiation aux sports, démonstration de bodhran (instrument traditionnel) et musique irlandaise. Démonstration et initiation aux danses irlandaises. La durée estimée de ses activités est de 5h30.
Déjeuner panier-repas
Temps libre à Dublin
Dîner puis nuit en famille à Dublin (ou alentours)

JOUR 3 | LE TRINITY COLLEGE ET LE MUSÉE NATIONAL D'IRLANDE

Petit-déjeuner
Déplacement à pied pour les visites / en transport public
Découverte du Musée National de l'Irlande, à Dublin, qui se concentre sur l'archéologie, l'art et l'histoire irlandaises, possédant une impressionnante collection d'objets
Déjeuner panier-repas
Visite guidée (guide anglophone) du campus de Trinity College, l'une des universités les plus prestigieuses d'Irlande, situé au cœur de Dublin. (Book of Kells non inclus)
Dîner puis nuit en famille à Dublin (ou alentours)

Madame la Proviseure présente 2 voyages scolaires pour lesquels elle a dû anticiper sa décision avant le conseil d'établissement : Dublin et JIJ à Paris.

Voté à l'unanimité.

8 - Questions diverses

Questions du GPE

1- Présentation du projet unplugged

Mme Gautrot Lamoureux : Présente ce projet de prévention des addictions. Projet financé par le GPE, à destination des élèves de 6ème.

Mme Rito (parent) : projet interactif de 12 séances où l'on travaille sur les compétences psychosociales des enfants et pas seulement sur les addictions. Programme qui a été évalué par l'observatoire européen de la drogue et santé publique France. L'évaluation montre que le projet a un réel impact positif et à long terme sur les jeunes (réduction de la consommation et du démarrage de la consommation).

2- Frais de cantine juin 2024 – niveau 3 ème

Ce thème avait été abordé au dernier Conseil d'établissement, il avait été décidé d'attendre la nouvelle direction pour prendre une décision. Au mois de juin, les élèves de 3ème n'ont presque pas cours, alors que les familles paient la cantine dans son intégralité. Peut-on mettre en place pour ces élèves un forfait spécifique pour le mois de juin ?

Mme Gautrot Lamoureux : Le forfait intègre la totalité du mois de juin les élèves peuvent venir déjeuner jusqu' au 30 juin. Un travail sur l'emploi du temps du mois de juin des élèves de 3ème est à réfléchir.

Mme Monard Leroy : est-il possible de tenir compte des jours sans cours dans le calcul du forfait ?

M. Monnier : non ce n'est pas possible

Monsieur Kerkervé : la cantine a des frais fixes et le coût du ticket serait beaucoup plus cher, de toute façon c'est une décision de la directrice de l'AEFE. Aucune possibilité de changement.

Mme Monard Leroy : Peut-on interroger l'AEFE ?

3- Cafétéria

Lors du dernier Conseil d'Établissement, il avait été décidé d'interdire la vente de certains produits dont les Donuts et que la cafétéria ne pourrait pas vendre de viennoiseries entre 11h et 15h. Nous continuons à constater qu'en revanche des viennoiseries (en taille XXL) continuent à être vendues toute la journée. Les produits vendus continuent à être très industriel et saturé de gras et sucre ! Nous militons pour que l'ensemble de l'offre nutritionnelle proposée au sein de l'école participe de l'éducation nutritionnelle des enfants et soit conforme aux recommandations.

Monsieur Monnier : L'occupation de Papa poule se fait sur la base d'une convention qui a été renouvelée. Cette convention ne précise pas les produits proposés. Nous avons déjà rencontré le propriétaire de Papa poule. Nous lui avons fait part des certaines remarques. Il semble qu'il y ait un problème de communication avec les parents et les élèves. Il faudrait

qu'il communique mieux sur les produits équilibrés proposés. Il y a également un problème d'offre.

Mme Duarte : il me paraît illusoire d'envisager une cafétéria sans croissants et pains au chocolat.

Mme De Fesquet Briz : Nous ne sommes pas conformes à la réglementation française et portugaise d'un point de vue de ce qui est proposé aux élèves. Par ailleurs, le menu sur le site internet n'est pas conforme à ce qui est vendu. Il faut trouver un juste équilibre.

Monsieur Monnier : il faut être complémentaire entre l'offre de restauration scolaire et de cafétéria. Je pense que nous pouvons améliorer l'offre de Papa poule. Nous allons rencontrer une nouvelle fois le propriétaire le 29 novembre.

Monsieur Bertrand : il risque de ne pas rester longtemps.

Monsieur Callais : C'est un commerçant, Il s'aperçoit que les produits équilibrés ne se vendent pas.

4- Absences des professeurs niveau secondaire non remplacées

Certaines absences sont prévisibles bien en avance : formation, sorties scolaires, etc... Serait-il possible que les professeurs prévoient un travail que les enfants feraient sous la surveillance d'un vigilant ? Et d'utiliser le dispositif « program'cours » annoncé dans la lettre de la DEOF aux chefs d'établissement pour les absences de moins de 15 jours.

Mme Gautrot Lamoureux : les AED ont beaucoup de travail sur le terrain et leur présence participe au bon climat scolaire. « program'cours » sollicite du personnel de surveillance car les élèves ne peuvent être seuls dans une salle. Nous préférons travailler sur le remplacement de courte durée ou l'auto remplacement des enseignants.

5- Téléphone portable, règlement du secondaire – de la 6 ème à la 3 ème

Les téléphones portables sont interdits jusqu'à la 3 ème, cependant dans certains cas, dits « Pédagogique », il serait autorisé et même parfois demandé aux élèves de sortir leur téléphone portable pour le consulter pendant certains cours. Ceci ne paraît pas très cohérent avec l'interdiction des téléphones et poserait des problèmes aux élèves qui n'ont pas de téléphone. Pouvons-nous mener une réflexion collective sur le sujet en vue d'une éventuelle évolution du règlement sur ce point ?

Mme Gautrot Lamoureux : Le téléphone portable est interdit pour les collégiens mais possibilité de l'utiliser en classe, dans un cadre pédagogique contrôlé par le professeur.

Un parent demande s'il ne serait pas opportun d'interdire cette utilisation des téléphones portables en classe dans la pédagogie des professeurs ? Cela semble incohérent. De plus certains élèves n'ont pas de téléphone portable.

Mme Gautrot Lamoureux : La loi autorise l'utilisation pédagogique des téléphones portables. Toutefois nous pouvons éventuellement travailler sur cette problématique en conseil pédagogique. Si le professeur souhaite utiliser le téléphone portable en classe, il doit s'assurer que tous les élèves (même ceux n'ayant pas de téléphone) puissent travailler (fournir des tablettes par exemple).

6- Stage de 3 ème

Cette année les stages de 3 ème ne sont pas proches des vacances de février, ce qui peut rajouter des frais supplémentaires en cas de stage en France. Est-il possible de positionner la semaine de stage juste avant ou juste après les vacances de février ?

Mme Gautrot Lamoureux : La semaine précédant les vacances est celle de carnaval qui est fêté et entraîne une moindre présence dans les entreprises avant les vacances de février. De plus, les enseignants ont préféré éviter une rupture de trois semaines et retrouver les élèves avant le départ en vacances.

Mme De Fesquet Briz : Les parents ont essayé de faire un formulaire Google pour que les entreprises s'inscrivent, très peu inscription pour l'instant

7- Sécurité aux abords de l'école

Nous savons que le lycée fait vraiment tout pour accélérer la mise en place des passages piétons devant le collège, cependant cette demande a été approuvée par la mairie en juin de cette année, le temps passe et à chaque jour nous risquons des accidents aux abords du collège/lycée. Nous tenons à réaffirmer notre préoccupation sur ce sujet.

Monsieur Monnier : Nous avons avancé. Nous avons sollicité la Mairie. Il nous a été répondu deux choses :

- Elle va solliciter plus fréquemment la police municipale afin que celle-ci soit présente sur les abords du lycée.
- Le marquage au sol va être refait bientôt. Nous serons consultés à ce sujet.

Mme Duarte : combien coûterait un vigile sur les abords pour assurer la sécurité des élèves ?

Monsieur Monnier : entre 15 et 20 000 euros/an pour avoir un vigile 4h d'affilée/jour.

Mme Gautrot Lamoureux : un projet d'aménagement d'un passage piéton est toujours en cours. Il n'est pas possible d'interrompre la circulation maintenant. La mairie nous propose une solution intermédiaire en attendant l'aménagement d'un passage piéton.

19h40 départ de M. Soares

Mme Gautrot Lamoureux : exprime ses réticences à une présence policière régulière devant l'établissement qui pourrait générer, à tort, un sentiment d'insécurité.

Questions FCPE

1- Remplacement de la professeure d'allemand ?

Mme Gautrot Lamoureux : C'est prévu. Nous aurons une remplaçante dès demain. Il est difficile de trouver un enseignant d'allemand pour un remplacement et à temps incomplet. De nombreux candidats ont refusé la suppléance.

2- Renforcement de la sécurité à l'étranger

La sécurité dans les instances françaises à l'étranger a été renforcée. Des mesures supplémentaires sont-elles prévues pour le lycée Charles Lepierre, notamment au niveau du contrôle des entrées-sorties et de l'accès à l'établissement ?

Mme Gautrot Lamoureux : Le contrôle d'accès des lycéens a été mis en place depuis la rentrée, les AED portent un badge d'identification. Pour la maternelle le contrôle de cartes bleues sera mis en place à la rentrée.

Mme Favretto : Les parents devront montrer cette carte et entrer dans l'école. Aucun autre moyen de filtre pour l'instant.

Monsieur Mahiout : au primaire travail sur les cartes en cours, une personne sera disponible le soir pour faire les cartes manquantes. Il y a déjà eu un gros travail sur les cartes. Il arrive que des parents n'aient toujours pas la carte.

3- Stage de 2^{nde}

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale a annoncé la mise en place d'un stage pour les élèves de 2^{nde}, à priori les 2 premières semaines de juin. Qu'en est-il de ce stage et quel impact sur le calendrier scolaire de l'AEFE ?

Mme Gautrot Lamoureux : En France, un stage est mis en place sur le temps de la passation du bac. Les élève de seconde sont libérés dès le 10 juin. Ici ils sont en cours jusqu'à la fin du mois de juin. L'esprit du MEN est de reconquérir le mois de juin et de permettre aux les élèves de profiter de cette période pour construire leur parcours avenir. Ils peuvent effectuer un stage en entreprise, dans une administration ou une association. La question ne se pose pas au LFCL.

Mme MONARD LEROY : un élève qui trouverait un stage, serait-il autorisé ?

Mme Gautrot Lamoureux : je ne connais pas exactement la législation ici.

Mme Duarte : c'est déjà le cas, pendant l'année (mais pas l'été) nous signons des conventions pour des élèves qui le souhaitent.

4- Calendrier scolaire 2024-2025

Le calendrier pour la prochaine année scolaire devait être discuté en octobre en Espagne. Pouvons-nous avoir un statut sur le calendrier proposé ? Quand sera-t-il envoyé aux parents d'élèves pour analyse ?

Mme Gautrot Lamoureux : La circulaire est parvenue dans les établissements. Un travail d'harmonisation des calendriers est en cours avec le lycée de Porto

M. Bertrand souhaite que le lycée ne se laisse pas imposer les dates par l'Espagne et conserver le rythme 6/7 semaines 2 semaines de repos.

Mme Gautrot Lamoureux lève la séance à 20h10.

Le prochain Conseil d'Etablissement aura lieu le 28 novembre 2023 et sera en partie consacré à la présentation du budget 2024

La secrétaire de séance

Mme Guilianelli

La présidente du conseil

Mme Gautrot Lamoureux

